

République Française
LOZERE
BADAROUX

-
-

Compte-rendu

Le lundi 20 avril 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame VALERIE REBOIS-CHEMIN, Maire.

Secrétaire de la séance : Madame Séverine CLAVEL.

Présents : Madame Valérie REBOIS-CHEMIN, Monsieur Benoît VALARIER, Madame Stéphanie PASI, Monsieur Christophe CAYROCHE, Monsieur Hervé CATALANO, Madame Marie-Hélène CASTELLANI - PLAN, Monsieur Noé LAURENCOT, Madame Fabienne GELY, Madame Sandrine BRUEL- MARTIN, Madame Séverine CLAVEL, Monsieur Fabien COLOMB, Madame Sandy JOURDAIN.

Représentés : Madame Aline BONICEL représentée par Madame Stéphanie PASI, Monsieur Thierry LEVESQUE représenté par Madame Marie-Hélène CASTELLANI - PLAN, Monsieur Xavier SOUCHON représenté par Madame Fabienne GELY.

Ordre du jour

Finances

- Vote du compte financier unique 2025.
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025.
- Vote des taux d'impôts directs locaux 2026.
- Coût annuel d'un élève des écoles de Badaroux 2026.
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée 2026.
- Vote du budget primitif 2026.
- Vote des subventions allouées aux associations 2026.

Questions diverses

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	201 301,58	0,00	201 301,58
Opérations exercice	623 083,26	719 920,20	128 075,97	304 024,96	751 159,23	1 023 945,16
Total	623 083,26	719 920,20	128 075,97	505 326,54	751 159,23	1 225 246,74
Résultat de clôture		96 836,94		377 250,57		474 087,51
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	96 836,94	0,00	377 250,57	0,00	474 087,51

Résultat définitif		96 836,94		377 250,57		474 087,51
-------------------------------	--	------------------	--	-------------------	--	-------------------

Valérie REBOIS-CHEMIN, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Benoît VALARIER 1er adjoint au maire vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.
Le conseil doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de : **96 836,94 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	30 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	96 836,94
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	96 836,94
EXCEDENT AU 31/12/2025	96 836,94
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	96 836,94

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

Monsieur Benoît VALARIER, 1er adjoint, délégué aux finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, ainsi qu'une simulation sans augmentation.

Taux 2025 Commune % pour info	Taux 2026 Commune %	Taux plafond 2026 pour info %	Bases prévision 2025 pour mémoire	Bases prévision 2026	Produit fiscal à taux constant 2026
TFB 42,31	TFB 42,31	111,55	1 149 000	1 151 000	486 988
TFNB 175,13	TFNB 175,13	487,58	21 600	20 300	35 551
TH 8,18	TH 8,18	52,47	164 000	172 200	14 086
Produit total de référence					536 625
Effet du coefficient correcteur					_ 133 703
Allocations compensatrices					5 782
Montant total prévisionnel 2026					408 704

En conséquence, Monsieur Benoît VALARIER propose de maintenir les taux comme suit :

Taux foncier bâti	42,31 %
Taux foncier non bâti	175,13 %
Taxe d'habitation	8,18 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taux foncier bâti	42,31 %
Taux foncier non bâti	175,13 %
Taxe d'habitation	8,18 %

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété.

COUT ANNUEL D'UN ELEVE DES ECOLES DE BADAROUX - AN 2026

Sur proposition de Monsieur Benoît VALARIER, 1er adjoint, délégué aux finances, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer à 1463 € le coût annuel d'un élève des écoles de Badaroux pour l'année scolaire 2025-2026.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE - ANNEE 2026

Sur proposition de Monsieur. Benoît VALARIER, 1 er Adjoint, délégué aux finances,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée

à 1463 € par élève pour l'année 2026 (sur 31 élèves inscrits).

Sur ces 31 élèves, 16 enfants habitent la commune ce qui représente la somme de 23 408 €.

Ce montant sera versé à l'association OGEC Notre-Dame de Mende conformément à la Loi et en accord avec cette dernière.

L'OGEC demandera à chaque commune d'origine des enfants le forfait qui leur incombe.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Mme le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune BADAROUX,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BADAROUX pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant : **2 949 222 €.**

ARTICLE 2 :

D'adopter à l'unanimité le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	254 600
012	Charges de personnel	329 120
014	Atténuations de produits	25 000
022	Dépenses imprévues	20 000
65	Autres charges de gestion courante	87 780
66	Charges financières	5 500
67	Charges spécifiques	5 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		727 000

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 000
70	Produits. services, domaine, ventes diverses	66 337,67
73	Impôts et taxes	10 000
731	Fiscalité locale	442 704
74	Dotations et participations	157 404
75	Autres produits de gestion courante	41 474,33
76	Produits financiers	7 080
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		727 000

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000
16	Emprunts et dettes assimilées	7 747,37
20	Immobilisations incorporelles	20 000
21	Immobilisations corporelles	672 240
23	Immobilisations en cours	1 521 234,63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 222 222

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	377 250,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	103 536,94
13	Subventions d'investissement	1 044 204,09
16	Emprunts et dettes assimilées	697 230,4
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 222 222

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Madame le Maire, propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes pour l'année 2026.

LE FOYER RURAL	600
POKER	400
DIANE DU GEVAUDAN	200
AMICALE DES POMPIERS	200
PREVENTION ROUTIERE	60
SECOURS CATHOLIQUE	60
SECOURS POPULAIRE	60
RESTOS DU COEUR	60
COOPERATIVE SCOLAIRE	100
LES CONFETTIS "ECOLE PUBLIQUE"	550
APEL "ECOLE SACRE-COEUR"	550
EPICERIE SOLIDAIRE	100
OGEC NOTRE-DAME	23408
AFSEP	500
FNACA	100
AMF TELETHON	500

ROBINIOUGAZ	500
FRANCE ALZHEIMER	500
MOTARDS SOLIDAIRES	500
DIVERS	4460
TOTAL	33408

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions aux associations citées ci-dessus.

Séance clôturée à 19h26.

Madame Valérie REBOIS-CHEMIN,
Maire

